



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 11 JUILLET 2020 – Palais des Congrès - SOUILLAC**

**L'an deux mille vingt, le onze juillet  
Le Conseil de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès - SOUILLAC**

**Sous la présidence de M. Gilles LIEBUS pour l'ouverture de séance  
Sous la présidence de M. Ernest MAURY pour l'élection du président  
Sous la présidence de M. Raphaël DAUBET pour le reste de la séance  
Secrétaire de séance : M. Geoffrey CROS  
Date de convocation : 6 juillet 2020**

**Présent(s) ou représenté(s) : 94 (dont 2 suppléant(s))**

*Marielle ALARY, Catherine ALBERT, André ANDRZEJEWSKI, Eliette ANGELIBERT, Roland ASTOUL, Jeannine AUBRUN, Elie AUTEMAYOUX, Francis AYROLES, Hélène BACH, Jean-Luc BALADRE, Alexandre BARROUILHET, Antoine BECO, Didier BES, Dominique BIZAT, Murielle BOUCHEZ, Monique BOUTINAUD, Jean-Luc BOUYE, Fabrice BROUSSE, Serge CAMBON, Marie-Hélène CANTAREL, Françoise CHABERT, Patrick CHARBONNEAU, Thierry CHARTRoux, Francis CHASTRUSSE, Hervé CHEYLAT, Jean-Christophe CID, Pascale CIEPLAK, Laurent CLAVEL, Guilhem CLEDEL, Geoffrey CROS, Raphaël DAUBET, Marina DAVAL, François DAVID, Claire DELANDE, Christian DELEUZE, Christian DELRIEU, Jean DELVERT, Sylvain DIAZ, Camille ELISABETH, Habib FENNI, Guy FLOIRAC, Jean-Claude FOUCHE, Pierre FOUCHE, Michèle FOURNIER BOURGEADE, Danielle GAMBA, Hervé GARNIER, Jean-Philippe GAVET, Guy GIMEL, Jean-Pierre GUYOT, Marie-Claude JALLAIS, Jean-Pierre JAMMES, Alain JARAPHAËL DAUBETEL, Catherine JAUZAC, Gaëlique JOS, Jean-Luc LABORIE, Francis LACAYROUZE, Christophe LACCARIERE, Michel LANDES, Christian LARRAUFIE, Roger LARRIBE, Eric LASCOMBES, Loïc LAVERGNE-AZARAPHAËL DAUBET, Dominique LENFANT, BernaRaphaël DAUBET LE MEHAUTE, Dominique LEGRAND, Philippe LEONARAPHAËL DAUBET, Gilles LIEBUS, Dominique MALAVERGNE, Monique MARTIGNAC, Ernest MAURY, Caroline MEY, Martine MICHAUX, Guy MISPOULET, François MOINET, Pierre MOLES, Michel MOULIN, François NADAUD, Alain NOUZIERES, Jean-François PONCELET, Catherine POUJOL, Angèle PREVILLe, Christophe PROENCA, Roland PUECH, Martine RODRIGUES, Stéphanie ROUSSIES, André ROUSSILHES, Maria de Fatima RUAUD, Didier SAINT MAXENT, Michel SYLVESTRE, Alfred Mathieu TERLIZZI, Nathalie VERGNE, Pierre VIDAL, Régis VILLEPONTOUX, Claudine VIVAREZ.*

**Absent(s) ayant donné un pouvoir : 10**

*Philippe RODRIGUE à Stéphanie ROUSSIES, Youness EL HANI à Elie AUTEMAYOUX, Laurence LACATON à M. MOLES, Sylvie FOURQUET à Christophe PROENCA, Jean-Pascal TEYSSERE à Alfred Mathieu TERLIZZI, Marion CALMEL à Pierre VIDAL, Patrick PEIRANI à BernaRaphaël DAUBET LE MEHAUTE, Catherine DESCARGUES à Monique MARTIGNAC, Sophie BOIN à Alain NOUZIERES, Alain VIDAL à Jeannine AUBRUN*

**Absent(s) excusé(s) : 10**

*Philippe RODRIGUE, Youness EL HANI, Laurence LACATON, Sylvie FOURQUET, Jean-Pascal TEYSSERE, Marion CALMEL, Patrick PEIRANI, Catherine DESCARGUES, Sophie BOIN, Alain VIDAL*

**Absent(s) : 0**

**ORDRE DU JOUR**

**Table des matières**

AFFAIRES GENERALES .....	1
DEL N°11-07-2020-001- Election du Président ou de la Présidente.....	2

DEL N°11-07-2020-002- Détermination du nombre de Vice-Président (e)s.....	3
DEL N°11-07-2020-003- Election des Vice-Président (e)s .....	5
DEL N°11-07-2020-004- Détermination de la composition du bureau (Président –Vice-Présidents et autres membres .....	6
DEL N°11-07-2020-005- Election des autres membres du bureau.....	6
DEL N°11-07-2020-006- Lecture de la charte de l'élu local.....	6
DECISIONS DU PRESIDENT .....	49
Informations et questions diverses.....	51

\*\*\*\*\*

### **Installation du conseil communautaire :**

Il revient à M. Gilles LIEBUS, Président, d'introduire la réunion et de procéder à l'installation des nouveaux conseillers communautaires.

M. le Président ouvre la séance à 09h10.

Il indique ensuite que le renouvellement général des conseils municipaux a été largement perturbé cette année par la grave crise sanitaire qui a touché le monde entier et qui perturbe encore notre quotidien et le fonctionnement de nos institutions.

Pour notre territoire, le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections municipales 2020 qui a eu lieu le 15 mars dernier, a permis d'élire pour 69 communes de notre territoire les conseils municipaux au complet.

Cependant, dans 8 communes, le conseil municipal n'a pas été élu intégralement, nécessitant l'organisation d'un second tour.

En raison du confinement et de l'avis du conseil scientifique, toutes les opérations électorales ont par conséquent été décalées :

Ainsi, pour les 69 communes ayant une équipe municipale au complet, l'élection du Maire et des adjoints n'a pu avoir lieu que fin mai (entre le 23 et 28).

Les communes pour lesquelles un second tour a été nécessaire : ce dernier n'a pu avoir lieu que le 28 juin et l'élection du Maire et des adjoints entre le 1<sup>er</sup> et le 05 juillet.

L'identité de l'ensemble des conseillers communautaires n'a donc été connue que très récemment.

Pour mémoire :

- pour les communes de plus de 1 000 habitants, les noms des conseillers communautaires ont été connus dès le 15 mars,
- mais pour les communes de moins de 1 000 habitants l'identité des élus qui siègent au sein de l'assemblée communautaire a été déterminée le jour de l'élection des Maires et des adjoints.

Le conseil communautaire désormais au complet, il a été possible de convoquer l'ensemble des conseillers pour cette 1<sup>ère</sup> séance d'installation, qui devait avoir lieu impérativement avant le 17 juillet.

Il s'agit donc de la première séance de cette nouvelle mandature de l'assemblée reconstituée : elle sera consacrée à l'élection de l'exécutif, à savoir : le Président, les Vice-Présidents, et les membres du Bureau, après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents et la composition du bureau, puis la lecture de la charte de l'élu local.

M. Gilles LIEBUS rappelle ensuite brièvement les modalités réglementaires de l'élection :

« En application des articles L2122-4, L.2122.7 et L 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Président ou la Présidente est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, nous devons procéder à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu ».

Après ces propos introductifs, il est procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires titulaires afin de les déclarer installés dans leurs fonctions.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

L'organe délibérant doit désigner en son sein un secrétaire de séance.

A défaut de candidature, M. Gilles LIEBUS propose comme cela se pratique traditionnellement, la candidature du conseiller le plus jeune qui se trouve être M. Geoffrey CROS, et qui l'accepte.

*Accord de l'assemblée à l'unanimité.*

Ensuite, conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, M. Gilles LIEBUS laisse M. Ernest MAURY, Maire de Lachapelle Auzac et Doyen d'âge de cette assemblée, prendre la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection du (de la) Président(e).

Avant d'engager les opérations de vote portant sur l'élection du futur Président ou de la Présidente, le rappel réglementaire ayant été fait, M. Ernest MAURY expose les modalités qui ont été prévues pour le déroulement de l'élection proprement dite :

Il indique que chaque conseiller sera doté du matériel de vote nécessaire, à savoir :

Des bulletins blancs sur lesquels inscrire le nom du candidat choisi, qui seront à disposition de chaque élu à sa place dans la salle, en nombre suffisant pour toutes élections qui auront lieu ce jour.

Des enveloppes, de 1 à 3 si vous êtes porteur de 1 ou 2 pouvoir(s), qui vous seront remises lors du passage au bureau de vote.

Il profite par ailleurs pour faire un petit rappel sur la différence entre bulletins blancs et bulletins nuls (s'affiche sur le diaporama).

Pour faciliter les opérations de vote, 2 bureaux de vote ont été installés:

- Le bureau n° 2 pour les élus de la 1ère moitié située à gauche lorsque l'on regarde en direction de l'écran (la désigner), soit pour les élus de la commune d'Alvignac à la commune de Loubressac,
- Le bureau n° 1 pour les élus de la 2ème moitié située à droite (la désigner), soit pour les élus de la commune de Loupiac à la commune de Vayrac.

Tous les conseillers seront appelés 4 par 4, pour chaque bureau pour aller voter.

Après un passage par l'isoloir le bulletin sera déposé dans l'urne disposée à cet effet auprès de chaque bureau de vote, et l'émargement se fera en suivant.

Pour les conseillers détenteurs d'un ou deux pouvoirs: ils seront amenés à se déplacer 2 voire 3 fois, une fois à l'appel de leur nom puis une 2ème voire une 3ème fois à l'appel du nom de(s) l'élu(s) pour le(s)quel(s) ils sont porteurs d'un pouvoir.

Dans le cadre des mesures de protection mises en place liées au COVID 19, et conformément à la note du Préfet du Lot en date du 03 juillet relative à l'installation des conseils communautaires, sachez que :

### **Quorum et procurations :**

Le conseil communautaire peut délibérer valablement pour toutes ses réunions y compris celles désignant son exécutif lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

Chaque conseiller communautaire peut donc être porteur de deux pouvoirs.

Il n'est pas nécessaire d'être physiquement présent lors de la première réunion pour être élu Président ou Vice- Président du conseil communautaire.

### **Déroulement des opérations de vote :**

Outre la distance de sécurité, le port du masque est recommandé.

Un lavage des mains avec du gel hydro- alcoolique avant de remplir le bulletin de vote est préconisé.

S'agissant du stylo, je vous rappelle qu'il avait été demandé de porter le vôtre pour cette séance. Néanmoins, si besoin, des stylos seront à proximité.

Du gel hydro- alcoolique est mis à disposition au niveau de chaque bureau de vote.

Un sens de circulation a été prévu pour les déplacements liés au vote : il convient d'emprunter l'allée centrale pour se rendre au bureau de vote de rattachement, et de regagner sa place par les allées latérales.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Dans l'hypothèse où l'élection ne serait pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il sera alors procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **Organisation des bureaux de vote :**

Afin d'assister le Doyen sur cette phase, des assesseurs doivent être désignés pour le déroulement des opérations de vote : 2 assesseurs, assistés d'un agent de CAUVALDOR, pour les bureaux 1 et 2 mais également pour le bureau centralisateur, donc au total 6 élus.

Traditionnellement, ce sont les plus âgés et les plus jeunes qui sont proposés mais tout conseiller communautaire peut se porter candidat pour cette mission.

Il demande s'il y a des candidats.

A défaut, le conseil communautaire désigne deux assesseurs par bureau de vote qui l'acceptent :

Bureau 1 :

Monique BOUTINAUD

Guilhem CLEDEL

Bureau 2 :

Elie AUTEMAYOUX

Hélène BACH

Bureau centralisateur :

Roger LARRIBE

Geoffrey CROS

Après ce préalable lié à la présentation de l'organisation des opérations de vote, M. Ernest MAURY demande s'il y a des candidats au poste de Président. Les 2 candidats suivants se présentent :

M. Raphaël DAUBET

M. Gilles LIEBUS

Pour la présentation de chaque projet, et à la demande de M. Raphaël DAUBET, l'ordre de passage fait l'objet d'un tirage au sort :

1 : M. Raphaël DAUBET

2 : M. Gilles LIEBUS

M. Ernest MAURY demande que soit respecté un temps raisonnable de parole.

**Présentation de M. Raphaël DAUBET :**

M. Raphaël DAUBET déclare sa satisfaction d'être présent et de présenter sa candidature à la présidence de la Communauté de communes CAUVALDOR.

Il a fallu beaucoup de courage pour porter cette candidature et mener cette campagne qui n'a pas échappé aux calomnies et aux coups bas, auquel il a essayé d'échapper. Il a essayé de la mener de la manière la plus républicaine possible. Il indique qu'il existe un vrai besoin de changement et tient à remercier les élus qui l'ont reçu, permettant un travail collectif de préparation d'un projet pour CAUVALDOR.

Cette candidature n'aurait pas existé s'il n'avait pas eu le sentiment de ce nécessaire changement, estimant que la Communauté de communes était menacée de division

politique, territoriale, humaine, préjudiciable à son avenir, et qu'une réforme de fond s'imposait.

Contrairement à ce qui a pu être dit, il estime ne trahir personne en affirmant que la fracture entre les secteurs est et ouest est consommée et qu'il nous appartient de la réparer. Il s'avère que l'organisation et le fonctionnement de CAUVALDOR ne sont pas satisfaisants pour nombre d'élus, de Maires, dont certains ici présents dans la salle, qui se sentent impuissants à agir ou à être entendus. Il convient de remettre les communes au centre de la Communauté.

Le management actuel ne permet pas aujourd'hui de garantir la fidélité des cadres, des chefs de service et agents ; un effort collectif s'impose afin de stabiliser les équipes.

Il annonce qu'il n'est pas candidat aujourd'hui contre quelqu'un mais candidat pour CAUVALDOR.

L'exposé du projet s'appuie sur les items suivants : (Support diaporama).

### **1.L'outil : Faire ensemble ce qu'on ne peut faire seul.**

- Réconcilier les communes avec CAUVALDOR

Remettre les communes au centre de la Communauté de communes qui ne doit pas les supplanter. Les communes ne doivent pas s'effacer mais au contraire en faire partie pour en sortir grandies.

- Revenir à une CC d'investissement et de projets. Il y a une progression importante des charges de fonctionnement alors qu'il était prévu initialement de construire une intercommunalité d'investissement et de projets.
- Applanir les différents avec les autres collectivités. Raphaël DAUBET indique qu'il tient cela de son expérience à la Région. Il défend dans la presse le risque de compétition trop forte et préjudiciable à l'esprit de la République, qui est de la responsabilité des élus car ce sont eux qui font qu'elle existe. Il est impératif d'aplanir ces différents, car CAUVALDOR est une des pièces de l'assemblage institutionnel républicain.
- Améliorer l'image de CAUVALDOR dans l'opinion publique. Il s'agit là d'un axe indispensable à notre survie.

### **2.La gouvernance :**

- Une place pour chaque élu : organiser le débat démocratique. Il est important que chaque élu se sente libre de voter (par ex par le vote électronique) , prenne la parole... il faut en ce sens organiser une prise de parole plus facile et peut-être choisir un lieu central pour réunir l'assemblée. Il est fondamental que chacun ait le sentiment de participer à un véritable débat démocratique et non pas à une chambre d'enregistrement.
- Un rôle pour chaque VP, chaque délégué, afin que chacun ait sa place. Le travail doit être collectif et chaque VP doit pouvoir s'exprimer, présenter et défendre ses dossiers. Le Président a plus un rôle d'animateur et de chef d'orchestre que de Président qui aurait choisi son équipe. Il faut parvenir à un travail collectif et dans le souci d'intérêt général.
- Du lien entre les communes (avec des délégués de territoire) : toutes les grandes intercommunalités de la région reviennent à cette logique.

Au sein du bureau, siègeront des délégués du territoire qui font faire le lien avec les communes, dans un idéal de coopération La Communauté de communes est un établissement de coopération, il faut que ces élus membre du bureau jouent un rôle de porte parole.

- Transparence à tous les niveaux : finances, projets. Il n'est pas normal de prendre connaissance des projets dans la presse.

- Un management plus humain. Là aussi, c'est le rôle de chacun car si l'édifice n'est pas stabilisé dans l'avenir, nous irons au devant de difficultés.
- Conférence des maires, bureau, commissions : doivent être des organes majeurs de préparation des délibérations. Le bureau doit redevenir un organe central élargi avec une représentation territoriale, car il n'est pas normal que le comité exécutif décide.

### 3. Le projet :

- Collectif et partagé : travailler différemment, pourquoi pas organiser des réunions de conseil communautaire sous une autre forme (tables rondes, séminaire) afin d'avoir des débats de fonds, animés par le Président, les VP afin de se projeter sur un projet commun.
- Planifié (plan pluriannuel) : s'accorder sur un projet commun et planifié dans le temps,
- Porter des investissements structurants (équipements sportifs, ...) mais aussi des politiques publiques bien définies à destination des communes, des habitants: (fonds de concours petit patrimoine, ...) permettant de garantir une politique de long terme évitant de faire des arbitrages d'opportuniste au moment du vote du budget.
- S'appuyer d'abord sur les ressources et atouts du territoire (entreprises, associations, filières agricoles, festivals, filières agricoles, patrimoine bâti et paysager,...) : cela doit constituer une priorité car générateur d'attractivité (touristes, nouveaux arrivants). Il faut impérativement avoir une vision de ce que nous sommes et de ce que nous allons devenir.
- Rechercher un développement démographique et économique :
  - plus durable
  - plus écologique : les résultats des élections municipales ont été révélatrices des attentes de la population. Comment ne pas avoir un VP chargé du développement durable ou d'environnement? Intégrer cette dimension dans tous les politiques publiques.
  - plus respectueux de notre identité
- Faire réussir les projets plus ou moins mal engagés :

Celui de Souillac notamment. Raphaël DAUBET se dit convaincu que c'est un projet fondamental car Souillac est une porte d'entrée stratégique pour le territoire. Ce dossier va souffrir de ce qui s'est passé, il faudra donc l'amener à se concrétiser de manière différente.

Lac du Tolermé : il convient d'aplanir les relations avec le Grand Figeac.

Alvignac : bâtiment acheté, un travail est à mener.

Virouloux : friche militaire sur laquelle travailler pour sortir un projet viable.

Zone de Cressensac : depuis combien de temps entend- nous parler de ce projet ?

- Déployer une politique du patrimoine élargie, transversale et opérationnelle en partenariat avec les communes : la politique du patrimoine est majeure dans les politiques à constituer. Toutes les villes qui s'en sont sorties et ont retrouvé de l'activité économique se sont appuyées sur leur patrimoine. Le patrimoine est à promouvoir pour rendre attractif notre territoire. Les opérations cœur de village fonctionnement extrêmement bien sur le territoire.
- Bâtir un territoire « ressources » (eau, énergie, alimentaire) qui sera capable d'être autonome un jour, pour ceux qui y vivent. pour exporter des produits, des filières.

Quel que soit le résultat du scrutin qui va voir lieu, et même s'il souhaite recueillir les suffrages des conseillers ce jour, mais si tel n'était pas le cas à titre intime et personnel, M. Raphaël DAUBET indique qu'il ne regrettera pas cette candidature, et continuera à être aux côtés des élus de ce territoire auquel il est très attaché. Il redit sa passion de l'action publique et du Lot, qui motive sa candidature. Il a, à ce moment, une pensée pour son grand père, élu maire en 1946.

M. Ernest MAURY remercie M. Raphaël DAUBET pour son intervention et invite à présent M. Gilles LIEBUS à se prêter au même exercice.

### **Présentation de M. Gilles LIEBUS:**

M. Gilles LIEBUS estime nécessaire en préalable de faire un peu d'histoire : élu en 2008 à la Communauté de communes du Pays de Souillac, il a été mandaté pour construire l'organisation au niveau du tourisme, ce qui a été fait dès 2011 avec la création du syndicat touristique et en 2013 fut créé le SMPVD, en parallèle de la création de l'EPIC tourisme.

Ainsi étaient posées les fondations de l'organisation du nord du Lot.

2014 a été marquée par sa réélection à la présidence de la CC Souillac, ainsi que la fusion avec la Communauté de Payrac et l'extension de la commune de Rocamadour.

La CC CAUVALDOR est née au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et après la Loi Nôtre a abouti au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à une nouvelle fusion avec l'ex CC Cère et Dordogne et le rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy.

La construction tout comme la gouvernance de cette Communauté de communes ne peut être le fait d'un seul homme, comme certains ont pu s'en faire l'écho. Gilles LIEBUS reconnaît cependant volontiers sa vision et sa détermination à faire de CAUVALDOR une intercommunalité représentative au sein des différentes instances.

Il rappelle par ailleurs qu'il n'a jamais hésité à remettre ses présidences en jeu en 9 ans, représentant 7 fois sa candidature aux élus du territoire. Ne s'en tenant pas là, il a préféré impulser et fédérer.

En temps que Président sortant, sa candidature s'appuie sur le bilan de sa présidence, qui s'axe tout d'abord sur la construction de 2 bras armés :

➤ L'EPIC Vallée Dordogne pour le tourisme et l'agence économique CAUVALDOR Expansion.

- Le budget de CAUVALDOR qui s'élève 87 millions d'euros principalement financés par la fiscalité entreprise, dont 52 % consacrés à l'investissement.

- Un exercice équilibré des compétences et des projets portés par la collectivité : l'atout majeur de CAUVALDOR étant basé sur un maillage de réseau de bourgs-centres qui dynamise comme un bassin de vie et agit comme polarité des bassins de vie, contrairement à de nombreuses intercommunalités basées sur une ville centre.

CAUVALDOR a toujours œuvré pour un exercice équilibré des compétences et des investissements sur l'ensemble du territoire (bourgs-centres et maillage villageois). Ce sont ainsi plus 35 millions d'euros investis, soit une moyenne de 749 € par habitant et ces investissements ont été équilibrés sur les centralités autour de 3 thèmes: la voirie, les investissements structurants et les fonds de concours.

#### Montant par secteur :

- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Payrac : 2 543 000 d'euros, soit 1 431 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Souillac : 5 968 000 d'euros investis, soit 715 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Martel : 3 290 000 d'euros investis, soit 700 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Vayrac : 2 667 000 d'euros investis, soit 505 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Gramat : 6 629 000 d'euros investis, soit 825 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Biars Bretenoux : 6 612 000 d'euros investis, soit 713 € par habitant



- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de St Céré : 5 620 000 d'euros investis, soit 703 € par habitant
- ⇒ Centralité autour du bassin de vie de Sousceyrac en Quercy : 1 789 000 d'euros investis, soit 1 302 € par habitant.

Au-delà de la répartition géographique, un équilibre au niveau des compétences a été recherché avec un équilibre des politiques publiques engagées par CAUVALDOR : un maillage des maisons de santé sur le territoire, un équilibre dans la valorisation de nos zones d'activités, une équité dans le déploiement des services publics, l'installation du service de planification et urbanisme à Vayrac, le siège de l'EPIC tourisme et celui de la Trésorerie à Saint Céré, le siège du CIAS à Gramat, à court terme le siège de la Gémapi à Biars où sont déjà présents les beaux exemples du centre social et culturel et la maison de l'enfance, les services du patrimoine et de la culture à Carennac, le siège social à Souillac ; et dès cette année, le maillage de CAUVALDOR services avec la mise en place des espaces France Services avec pour ambition de se rapprocher au plus près de l'administré. Proximité, équilibre, équité sont les maîtres mots dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces réalisations ont été facilitées par la création avec le Grand Figeac du PETR, qui donne accès aux fonds Leader mais aussi grâce à d'autres outils comme la Convention Territoriale Globale (CTG) qui bonifie toutes les aides de la CAF dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Par ailleurs, le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) perçu par l'ensemble intercommunal permet de rétrocéder un tiers au profit des communes, et de financer les fonds de concours (pris sur enveloppe communautaire) au profit des communes et l'agence économique. Il ne faut pas oublier dans le financement de nos projets, le soutien de nos partenaires financiers (Etat, Département, Région...)

Sur ce sujet, M. LIEBUS indique que M. Raphaël Daubet incite de renouer un pacte de confiance, insinuant que CAUVALDOR aurait été isolé, visant là la grève administrative contre les services de l'Etat, or c'est tout le contraire qui s'est produit.. De nombreuses contraintes d'urbanisme ont pu être levées: notamment le droit d'aménager la ZA de Cressensac et l'obtention de financements pour nos projets (gymnase de Gramat, archéosite des Fieux).

Il tient également à revenir sur « l'histoire des masques » qui a constitué un prétexte pour l'évincer du Département. Dire la vérité ne plaît pas toujours. Il indique avoir même subi l'ingérence du Président du Département qui a transmis directement sa décision de l'écarter de l'exécutif départemental à certains agents de CAUVALDOR. Choqué de cette situation, et à la demande des VP de CAUVALDOR, un courrier a été envoyé au Président du Département pour recueillir des explications, mais ce courrier est resté sans réponse.

S'agissant de l'avis sur le SRADET, élaboré par la Région, il indique que M. DAUBET semble s'étonner de son intervention sur la question de l'eau et des énergies renouvelables, qui constituent un enjeu essentiel pour l'avenir du territoire.

En tant que VP de l'urbanisme et conseiller régional, il aurait été plus opportun d'organiser une présentation et un débat en amont.

C'est par ailleurs une erreur de croire qu'il n'y a pas de concurrence entre les territoires ; il suffit de se référer au courrier des élus de Brive, Terrasson et Périgueux demandant au Préfet du Lot de suspendre durant 3 ans l'ORT de Souillac. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas collaborer.

M. Gilles LIEBUS indique que même si une nouvelle organisation a commencé après l'audit, un travail reste à faire pour retrouver une proximité avec les élus, qui suite à la suppression des pôles territoriaux à créer une frustration.

Aussi, propose-t-il une nouvelle organisation autour des bourgs-centres, qui protégera de la juxtaposition d'entités plus ou moins indépendantes, et s'appuyant sur une recherche de proximité.

Ainsi, les commissions seront organisées de la manière suivante : au sein de chaque secteur seront créées des commissions de secteur : chaque commune y aura un référent par thématique.

Les commissions thématiques transversales seront composées de 17 membres, soit 2 membres par secteur, plus le VP de la thématique.

Quant au bureau communautaire, M. Gilles LIEBUS propose la composition suivante : le Président, les VP et 2 membres par secteur (16 autres membres) soit un total de 32 membres.

D'autre part, la crise du COVID a fait prendre conscience de certains thèmes à développer et renforcer, tel que l'environnement. Il propose ainsi de renforcer la commission environnement avec un volet développement durable, où l'enjeu de mener une réflexion sur chaque projet tant sur l'énergie employée que dans le choix des matériaux, de même que pour tous les achats (critères de notation marchés publics) devra être retenu.

Il conviendra également de renforcer le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en développant une agriculture maraîchère, en mettant à disposition des terrains pour de jeunes agriculteurs tout en organisant une plateforme sur la ZA du Périé pour le stockage, la transformation et la commercialisation. Il faut également développer la filière liée à la trufficulture.

Une visite auprès des EHPAD et résidences autonomie suite à la crise du COVID lui a permis de mesurer toute la souffrance morale et physique des agents : il est donc important de mettre en place au niveau du CIAS, un plan d'urgence. Il propose en ce sens de monter une équipe mobile de soignants et coordinatrice, et de poursuivre la constitution d'un stock de matériels et équipements de protection.

Il convient de continuer le maillage des MSP sur le territoire, sur le secteur de Vayrac notamment et sur d'autres secteurs si nécessaire, ainsi que le maillage de France Services.

S'agissant de la voirie, malgré la création d'une équipe de terrain, il faut réfléchir aux moyens à mobiliser pour répondre aux besoins. Le projet de voie verte doit suivre son cours, en lien avec le syndicat créé à cet effet. La constitution d'une équipe pour entretenir nos bâtiments a été une bonne solution pour répondre aux besoins d'urgence; il faut poursuivre le plan de rénovation des équipements sportifs.

Dans le domaine de l'enfance-jeunesse, la construction d'une nouvelle crèche est prévue sur le secteur de Biars/ Bretenoux et sur Sousceyrac afin de répondre aux attentes. Sur la base du travail développé par le VP José Santamarta, il convient de se prononcer sur la compétence ALSH.

En termes de communication, il convient de renforcer nos efforts en direction des élus mais aussi de la population. Pour cela, il faudra doter les agents de matériels afin de répondre aux exigences du numérique et surtout créer des espaces de co- workings équipés de systèmes de visio conférence dans toutes les maisons France Services.

Une réflexion sur le télé- travail doit également être menée pour étudier comment le mettre en place dans la collectivité.

Sur les domaines de la culture et du patrimoine : concrétiser le projet de centre d'interprétation dans le château des Doyens à Carennac, mieux soutenir nos festivals, gages d'attractivité et développement.

La politique dans le domaine de l'urbanisme et la planification est un outil essentiel pour le développement de notre territoire, mais le PLUIH n'a malheureusement pu être mené à son terme, en raison de la défaillance du bureau d'études missionné pour le faire aboutir. Il existe une inquiétude sur la négociation à engager avec ce même bureau d'études et le dépassement de l'enveloppe budgétaire. Une réflexion doit être engagée sur l'intérêt de renforcer l'équipe de planification pour répondre au besoin d'évolution des documents d'urbanisme mais aussi sur la vigilance à tenir sur le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui impacte nombre de communes.

Suite à la crise sanitaire du COVID 19 : il convient de concentrer nos efforts sur le soutien à l'économie.

Dans le domaine économique, l'agence CAUVALDOR Expansion constitue un véritable outil pour mener une politique ambitieuse, autant sur des projets modestes que sur des projets plus conséquents. Ce soutien est d'autant plus vrai aujourd'hui avec la menace qui pèse sur le secteur aéronautique.

M. Gilles LIEBUS entend la levée de bouclier sur le projet de Cité de la mode et des arts créatifs (CMAC) auquel on prête de nombreuses choses qui sont fausses. Ce projet n'est en rien porté par les chinois, mais un vrai projet touristique qui va dans le sens de la revitalisation de Souillac et censé déboucher sur la création d'emplois.

Sur le site de Viroulou : il est normal que des visites aient lieu avec d'éventuels porteurs de projet mais l'on peut s'étonner de l'empressement de certains à communiquer (cf article la Dépêche), à la veille du renouvellement de la présidence de CAUVALDOR.

Pour conclure, M. Gilles LIEBUS redit sa détermination couplée à une capacité de travail importante qui n'est de plus, pas freinée par une activité professionnelle. De plus son expérience et ses compétences sont reconnues.

Dans le contexte actuel d'incertitude, CAUVALDOR a besoin d'un homme qui sache prendre des décisions fortes, libre et déterminé, dont la passion du territoire n'a pas failli.

Après ces présentations, M. Ernest MAURY invite les élus à démarrer les opérations de vote pour un 1er tour de scrutin et procède à l'appel de chacun pour le vote, comme exposé ci-avant.

Il demande toute l'attention des conseillers pour assurer le meilleur déroulé possible.

#### **DEL N°11-07-2020-001- ELECTION DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE**

**Vu** le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DLC/2019/028 en date du 10 septembre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

**Vu** les candidatures suivantes :

- M. Raphaël DAUBET

- M. Gilles LIEBUS

**Vu** le procès-verbal d'élection annexé à la présente délibération,

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
c. Nombre de votes blancs .....	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	103
f. Majorité absolue.....	52

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Raphaël DAUBET	70	Soixante- dix

Gilles LIEBUS	32	Trente deux
Christophe PROENCA	1	Un
TOTAL	103	

↳ Le conseil communautaire, après vote au premier tour de scrutin des membres présents ou représentés, décide :

- **DE PROCLAMER M. Raphaël DAUBET**, Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

M. Ernest MAURY tient à redire un mot avant de céder la présidence de l'assemblée. Il indique que le conseil accueille donc à partir de maintenant un nouveau Président, en la personne de M. Raphaël DAUBET. Il souhaite rappeler que la Communauté de communes CAUVALDOR, construite par toutes et le Président Gilles LIEBUS, est le fruit d'une vision et d'une volonté farouche de faire avancer ce territoire. Gilles LIEBUS en aura été l'animateur et même plus, le moteur exceptionnel. Il estime que l'assemblée doit aujourd'hui en ce moment crucial lui exprimer un grand merci et une reconnaissance par des applaudissements nourris.

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. Raphaël DAUBET prend ensuite la présidence et exprime l'émotion qu'il ressent après cette élection.

Il adresse ses remerciements sincères pour la confiance accordée, qui l'honore et l'oblige et assure qu'il essaiera d'en être digne.

Il tient également à saluer M. Gilles LIEBUS, Président sortant et Maire de Souillac, estimant que nous saurons tous ensemble rendre hommage à son bilan. Les élus auront été à ses côtés lors de la création de cette Communauté, lorsqu'il a fallu créer ce leadership qui manquait tant sur le nord du Lot. Il en a été l'artisan principal. M. Raphaël DAUBET indique qu'il ne le considère plus comme un opposant mais comme l'un d'entre nous et fera en sorte qu'il souffre le moins possible de cette situation.

M. Raphaël DAUBET redit qu'il ressent le poids de la responsabilité très forte, d'autant que l'on s'achemine vers des temps difficiles, qui vont nécessiter solidarité et courage.

Il indique que chacun pourra compter sur son engagement sincère et dynamique, sur sa volonté de faire, concrètement. Il assure également de toute sa probité et intégrité, sachant que sa seule obsession sera la poursuite des objectifs d'intérêt général, à mener tous ensemble.

**DEL N°11-07-2020-002- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT (E)S**

M. Raphaël DAUBET rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes peut disposer au maximum de 15 Vice-Présidents.

Au vu des compétences de CAUVALDOR, M. le Président propose donc de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

\*\*\*\*

**Vu** le CGCT et notamment l'article L. 5211-10,

**Considérant** que le conseil communautaire de CAUVALDOR compte 104 conseillers communautaires, en appliquant le taux de 20 %, le résultat aboutit à 21 Vice-Président(e)s, dépassant ainsi la limite autorisée, et que par conséquent le nombre de Vice-Président(e)s pour CAUVALDOR sera de 15 au maximum,

**Considérant** les compétences exercées par la Communauté de communes CAUVALDOR,

**Considérant** que le nombre de Vice-Président(e)s est déterminé par l'organe délibérant,

↳ **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, par 102 voix Pour , 1 voix Contre et 1 Abstention des membres présents ou représentés décide :**

- **DE FIXER** le nombre de Vice-Président(e)s de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne à quinze.

#### **DEL N°11-07-2020-003- ELECTION DES VICE-PRESIDENT (E)S**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DLC/2019/028 en date du 10 septembre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n°11-07-2020-002 en date du 11 juillet 2020 portant détermination du nombre de vice-Président(e)s,

**Vu** les procès-verbaux de l'élection des Vice-Président(e)s, annexés à la présente délibération, où sont notamment précisés le nombre de présents et de votants,

**Vu** le résultat des scrutins,

#### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président : activités et équipements sportifs**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Christophe PROENCA.  
Aucun autre candidat ne se présente.

**M. Christophe PROENCA** : Maire de Gintrac, enseignant en sciences de l'ingénieur, investi depuis une trentaine d'années dans le domaine sportif. Depuis 3 ans, il a eu l'opportunité de travailler sur la compétence sportive en tant que Vice-Président à CAUVALDOR. Il tient à remercier le travail de la commission, qui par son investissement, son assiduité, a permis de construire une politique sportive partagée et équilibrée sur le territoire communautaire.

Le travail a porté sur 2 axes principaux :

- l'aide et le soutien aux associations et clubs sportifs : chaque enfant du territoire est ainsi aidé de la même façon quel que soit son sport et sa commune.
- Soutien au sport dans le cadre scolaire (activité le mercredi) au niveau du collège
- Ecoles primaires également aidées depuis cette année
- Maintien ou nouvelles actions : fête du sport, trophées du sport.

Chaque année, les associations du territoire ont été réunies pour discuter de la politique sportive. Des actions de formations ont été proposées à destination des dirigeants.

- D'autre part, la politique de CAUVALDOR porte sur la planification de la mise à niveau des équipements sportifs : prioritairement sur les piscines et les gymnases. A partir de l'analyse et de la synthèse de l'état de nos équipements, des propositions partagées ont pu être faites.

Le prochain programme porte sur le gymnase de Martel, suivi de près par celui de Gramat. La suite concernera Souillac. A noter aussi l'investissement conséquent sur Vayrac (sol, insonorisation).

S'agissant des piscines, le centre aqua-récréatif de Gramat a été entièrement rénové.

Cela a été un vrai challenge d'ouvrir les piscines cet été, dans le cadre de la crise sanitaire. Cela a malgré tout été possible et répond à une forte attente. La piscine de Souillac verra sa deuxième tranche démarrer à la rentrée (piscine nordique à venir) et l'étude sur la piscine de Biars va également débiter. En bout de cycle, ce sera la piscine de Saint-Céré. Ainsi tout le territoire aura vu ses équipements aquatiques rénovés. Cela est fondamental pour le savoir nager des enfants du territoire.

M. Christophe PROENCA indique par ailleurs qu'une politique tarifaire a aussi été réfléchi et mise en place (gratuité pour les scolaires et les ALSH), le transport scolaire est également pris en charge. Chaque été, une cinquantaine d'enfants de familles modestes bénéficient de l'opération « savoir nager ». Ce sont au total 500 jeunes qui pratiquent chaque été une activité de natation sur notre territoire.

La mise à niveau des équipements est fondamentale pour les jeunes et la pratique sportive en général pour l'ensemble de la population et les touristes. Cette offre participe à l'attractivité du territoire. Equité, choix juste et équilibré ont guidé le travail de la commission. En ce qui concerne l'équipement de Sousceyrac en Quercy, qui est récent, un système de pompe à chaleur a été mis en place.

M. Christophe PROENCA tient à adresser ses remerciements à l'ensemble du personnel de CAUVALDOR et plus particulièrement à celui qui l'a accompagné, dont l'engagement a été total. Il reconnaît que du travail a déjà été accompli même s'il en reste encore à faire, afin de soutenir les associations.

La compétence sportive doit être étudiée avec le plus grand sérieux. Les projets d'investissement nécessitent réflexion et recherche de subventions. Une planification juste doit être établie avec des points d'étape clairs. Un gros travail reste à faire sur les courts de tennis couverts. Des projets ambitieux et structurants sont à engager, une vraie réflexion doit aussi être menée avec les communes. Il y a une exigence de résultats : les jeunes, les habitants attendent de l'efficacité.

M. Christophe PROENCA annonce dans cette période trouble de post COVID, une bonne nouvelle pour le sport et pour le territoire, à savoir l'arrivée de la course cycliste le 4 août prochain « la route d'Occitanie ». La course à étapes partant de Cahors passera par Carluçet, Couzou et Rocamadour puis une boucle par Lavergne et Gramat pour arriver en bout de voie sainte. Cette course aura des retombées intéressantes et notamment pour le secteur du tourisme. Le passage du Tour de France sur notre territoire n'est peut-être plus impossible si cette course est une réussite.

En conclusion, M. Christophe PROENCA se propose de poursuivre cette belle tâche d'animation de la politique sportive, passant par la poursuite du lien fort avec les associations, la construction d'un projet partagé et collectif permettant une mise à niveau progressive des installations sportives au bénéfice de tous.

\*\*\*\*

#### **Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	19
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	83
Majorité absolue.....	42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe PROENCA	81	Quatre- vingt un
Gaëligue JOS	1	Un
Christian DELRIEU	1	Un

TOTAL	83	
-------	----	--

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Christophe PROENCA**, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Christophe PROENCA déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Economie, tourisme, artisanat ,commerce**

M. Raphaël DAUBET souhaite pour des raisons symboliques que cette vice- présidence soit attribuée à un candidat du secteur de souillac .

Deux candidats se présentent :

M. Hervé CHEYLAT

M. Jean- Claude FOUCHE

Chaque candidat se présente et présente son projet :

**M. Hervé CHEYLAT :** élu conseiller municipal d'opposition à Souillac, il présente sa candidature. Il a déjà occupé un poste similaire dans une Communauté de communes XXL à Saint Gaudens et a aussi été Vice- Président de PETR. Il pense pouvoir amener une plus-value à CAUVALDOR et souhaite que les bourgs centres soient représentés, dans la façon de travailler à CAUVALDOR, d'où sa candidature.

**M. Jean- Claude FOUCHE :** 60 ans, Maire de Lanzac. Employé au Crédit agricole en tant que responsable d'agence depuis 18 ans, s'occupe de financement de commerce, de l'économie depuis 32 ans. Il indique ne pas nourrir d'ambition personnelle mais au contraire collective, son objectif étant le développement de CAUVALDOR avec un outil fort, porté par des moyens financiers et humains.

Le soutien apporté à l'économie a été très important dernièrement avec la crise liée au COVID.

S'agissant du projet de demain, il reste beaucoup de travail à accomplir pour soutenir l'économie, développer l'activité économique sur tout le nord du Lot. Il tient à dire qu'il est bien question d'un seul territoire et pas de plusieurs. Il souhaite que la Communauté de communes CAUVALDOR soit défendue et synonyme d'une image forte : territoire dynamique, uni, tourné vers l'avenir.

\*\*\*\*

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	11
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	92
Majorité absolue.....	47

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé CHEYLAT	30	Trente

Jean- Claude FOUCHÉ	62	Soixante deux
TOTAL	92	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Jean- Claude FOUCHÉ**, 2ème Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Jean- Claude FOUCHÉ déclare accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Finances, budget, fiscalité**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Pierre MOLES.

Aucun autre candidat ne se présente.

#### **M. Pierre MOLES :**

67 ans. Retraité, Maire de Bretenoux depuis 2014. Il indique qu'il faut être lucide : la responsabilité d'un budget principal et de 27 budgets annexes, pour un montant de 87 millions d'euros, est une charge lourde, cette vice- présidence est un poste important, primordial, stratégique qui requiert avant tout des compétences en matière de gestion.

Il estime avoir eu la chance de suivre une carrière professionnelle riche, intense avec une responsabilité sur des budgets de 700 millions d'euros. Son mandat de Maire et une participation active à la commission des finances lui a permis de comprendre le fonctionnement et la gestion des collectivités territoriales, épaulé par une équipe administrative de qualité, il pense ainsi avoir les compétences techniques. Mais ce poste de Vice- Président en charge des finances a d'autres exigences car il se pose parfois en contre-pouvoir et exige fermeté, pragmatisme, constance et la situation peut imposer de revoir certaines stratégies. Il convient en effet de mettre en correspondance nos projets, nos rêves, nos envies pour le territoire et ses capacités financières à pouvoir les accompagner et les concrétiser.

Les budgets à construire et les stratégies financières sont faits d'arbitrages permanents.

Décider est parfois difficile et pour être efficace, crédible et travailler en confiance, la règle n° 1 c'est la transparence.

Fermeté, pragmatisme, bon sens mais aussi, dialogue, pédagogie car pour pouvoir arbitrer, il faut d'abord écouter les besoins, les idées de chacun, en ayant à l'esprit l'intérêt communautaire, en suscitant la confiance et l'adhésion, qui renforcera le lien de solidarité entre élus et communes.

En concertation avec l'ensemble des élus, cette vice- présidence doit avoir un triple rôle :

- Le court terme : DOB, budget et suivi quotidien,
- Moyen et long terme avec une vision prospective
- Se mettre en démarche permanente de recherche d'économies, de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.

Respect, écoute, dialogue, transparence, équité seront les valeurs qui accompagneront la vice- présidence tout au long de cette mandature, si la confiance lui est donnée.

\*\*\*\*

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	18
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	5
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	81
Majorité absolue.....	41



INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre MOLES	80	Quatre vingt
Gaëligue JOS	1	Un
TOTAL	81	

Vu le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Pierre MOLES**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Pierre MOLES déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président : agriculture, agro- alimentaire, abattoir, viticulture et trufficulture**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. M. Christian DELRIEU.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

**M. Christian DELRIEU :**

Maire de Bétaille depuis quelques mandats, conseiller départemental du canton de Vayrac-Martel, a été Vice-Président en charge de l'économie à CAUVALDOR.

Une vie professionnelle en grande partie passée dans l'agro- alimentaire puisque durant 21 ans, il a été à la présidence d'un groupe coopératif.

L'ouverture d'un nouveau poste à l'agriculture et agro- alimentaire a retenu son attention, pensant qu'il pouvait apporter sa « pierre à l'édifice ».

CAUVALDOR est selon lui à un tournant. Ce nord du Lot mérite attention particulière à l'agriculture et l'agro- alimentaire, qui est un secteur qui ne délocalise pas.

Le projet de PAT ne pourra être mené à son terme si l'on n'a pas de site d'abattage. L'abattoir c'est un mal nécessaire.

L'abattoir de Saint Céré, qui est le seul multi- espèce du département, souffre, mais peut et doit fonctionner. Il faut parvenir à en faire un vrai outil de proximité en confortant le tonnage, en travaillant avec les agriculteurs.

A Gramat : 90 salariés, 120 agriculteurs qui livrent, c'est un savoir- faire important. C'est aussi un groupe important qui dépose aujourd'hui le bilan. Les élus doivent s'en imprégner et ne pas laisser faire n'importe quoi.

Sur la Zone du Périé : l'abattoir de la Plume du Causse sur lequel il a pu travailler et a défendu le fait de l'implanter à proximité de la Quercyniose. C'est un dossier bien en cours grâce au PETR, Gilles LIEBUS et le Grand Figeac.

Il faut également s'occuper des filières qualité (truffe, vin) et un travail partenarial avec d'autres VP sera nécessaire.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	35
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	5
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	64
Majorité absolue.....	33

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian DELRIEU	44	Quarante quatre
Hervé GARNIER	12	Douze
Jean- Luc BOUYE	1	Un
Gaëligue JOS	2	Deux
Michel LANDES	1	Un
Dominique BIZAT	3	Trois
Dominique MALAVERGNE	1	Un
TOTAL	64	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Christian DELRIEU**, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Christian DELRIEU déclare accepter d'exercer cette fonction.

Mme Angèle, Sénatrice demande à intervenir car elle s'inquiète de la représentation des femmes au sein de cet exécutif. Les femmes représentent la moitié de l'humanité et ont autant de qualités que les hommes. Elle encourage donc les candidatures féminines, pour le bien de tous, sans pour autant parvenir à la parité, qui n'existe pas au sein de l'assemblée.

M. Raphaël DAUBET approuve ces propos et espère être sur le chemin de l'amélioration en la matière.

### **Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Action sociale et solidarités**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de Mme Monique MARTIGNAC. Il demande s'il y a d'autres candidats.

M. Michel SYLVESTRE propose également sa candidature.

#### **Mme Monique MARTIGNAC :**

Elle salue les nouveaux et nouvelles élues. Elle se présente :

Maire de St Jean Lagineste, retraitée, après avoir été responsable du service personnel à la société SERMATI et en parallèle responsable du service comptabilité/ finances.

Conseillère régionale pendant 2 mandats.

Vice- Présidente de la CC du Pays de Saint Céré, déjà en charge de cette thématique :

cela recouvrait divers équipement et actions (crèche, création cyberbase avec l'aide de la Région, foyers logements « Les Césarines » et le portage de repas à domicile). Elle indique avoir continué à suivre cette thématique en étant membre du CIAS de CAUVALDOR.

L'action sociale et la solidarité, cela recouvre à son sens : l'assistance aux personnes en difficulté, en lien avec les services de l'Etat, du Département et les bénévoles des associations.

Elle souhaite qu'un lien puisse être trouvé avec la vice- présidence « services à la population ».

Elle rappelle que depuis plus de 20 ans, elle s'y emploie, et indique que cela n'appartient à personne. « L'action sociale se doit d'être généreuse et vient du cœur ».

#### **M. Michel SYLVESTRE :**

Après avoir été conseiller municipal d'opposition, il est Maire de Gramat depuis 2014.

63 ans, médecin généraliste en activité.

Président de la commission « social solidarité » de CAUVALDOR depuis 2015. Plusieurs actions ont été menées depuis cette date, dont le volet santé, qui ne va plus faire partie de la compétence.

Plusieurs MSP sont sous gestion communautaire : celle de Souillac mise en route par CAUVALDOR, un projet est en cours à Sousceyrac en Quercy également le soutien du projet de Vayrac; de plus des projets d'agrandissement à Saint Céré et Gramat sont à l'étude.

Il souhaite ensuite faire un peu d'histoire au niveau de cette compétence « social solidarité » et revient sur la construction du CIAS tel que nous le connaissons aujourd'hui car il existait auparavant 2 CCAS qui s'occupaient d'action sociale: à Gramat et Souillac. Il a défendu la montée en puissance du CIAS, estimant que toutes les personnes du territoire devaient avoir accès aux mêmes droits. Cet accès devait conserver de la proximité et qui mieux que les Maires connaissent les besoins sur leur commune, d'où la désignation d'un référent social sur chacune d'elle.

La 2<sup>ème</sup> pierre à l'édifice a porté sur le regroupement de tous les établissements d'hébergement du territoire, dont la plupart étaient gérés par les CCAS (Gramat, Souillac, Biars) au sein du CIAS CAUVALDOR. Le travail qui a été mené a permis de fédérer tous ces établissements. La crise du COVID a permis de vérifier que cela fonctionne.

Il reste maintenant à faire aboutir un nouveau projet qui permettrait de conforter le rôle du CIAS, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> pierre dans la structuration du CIAS : la coordination sur le parcours de vie des personnes âgées « du domicile à l'EHPAD », la mise en place d'un plan d'urgence et poursuivre la coopération avec les assistantes sociales du département et les associations caritatives, les SSIAD, les libéraux du territoire. Du partenariat avec les territoires limitrophes est également envisagé, notamment avec la CC de Gourdon.

Il convient également de travailler sur le projet territorial de santé qui fait partie de cette compétence globale.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....104  
Nombre de votes blancs .....3  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....0  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....101  
Majorité absolue.....51

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique MARTIGNAC	69	Soixante neuf
Michel SYLVESTRE	32	Trente deux
TOTAL	101	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER Mme Monique MARTIGNAC**, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Madame Monique MARTIGNAC déclare accepter d'exercer cette fonction.

Départ Mme FOURNIER BOURGEADE: pouvoir à M. Raphaël DAUBET.

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Transition écologique et développement durable, alimentation durable, filière bois, circuits courts**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Dominique MALAVERGNE.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

## **M. Dominique MALAVERGNE.**

Ingénieur agronome, fonctionnaire du ministère de l'agriculture, enseignant au lycée agricole de Figeac. Il possède de plus une exploitation agricole bio depuis plus de 20 ans et en circuit court. Il est très attaché au développement durable, à l'alimentation durable, à l'économie et au développement de l'économie local.

La tâche est immense.

Sur le PAT, il tient à saluer M. Gilles LIEBUS qui lui a donné l'opportunité et l'a aidé à mener à bien ce travail.

Il annonce être candidat afin de prolonger ce PAT, adopté en décembre 2019 et qui pour l'instant se résumé à de bonnes intentions, il faut désormais passer à l'action. Il faut soutenir les outils agro-alimentaires et travailler avec le système éducatif et apprendre à mieux manger à tous les âges de la vie. Dès le début du confinement, certains ont eu peur de manquer d'alimentation. Cette actualité nous a fait prendre conscience de l'importance d'avoir une souveraineté sur ce point.

Notre territoire a des atouts incomparables, qui sont un facteur d'attractivité pour les habitants, pour les touristes et les nouveaux arrivants dans la région. Il précise qu'il est défenseur de l'agriculture bio mais aussi des autres si elles s'engagent dans une démarche écologique. Un gros travail a été fait dans le domaine de la forêt et il faut désormais passer aux actes. Il y a une vraie réflexion à avoir sur la filière bois énergie.

L'environnement est un énorme chantier. Son ambition est d'aller bien au-delà du tri des déchets. Car selon lui, l'environnement est une ressource.

Trois bonnes raisons motivent son engagement :

- Réserve de biosphère reconnue par l'Unesco
- Parc régional
- La part de stockage de carbone : 60 à 70% du territoire est recouvert de prairies ou de forêt.

Il indique par ailleurs que l'agriculture est rattachée à une autre vice- présidence, qui va imposer donc de travailler à plusieurs.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....104  
Nombre de votes blancs .....18  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....2  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....84  
Majorité absolue.....43

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique MALAVERGNE	82	Quatre- vingt deux

Didier BES	1	Un
Gaëlique JOS	1	Un
TOTAL	84	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Dominique MALAVERGNE**, 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Dominique MALAVERGNE déclare accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Services à la population**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Thierry CHARTROUX.  
Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

#### **M. Thierry CHARTROUX**

Maire de Thégra, Vice-Président de CAUVALDOR lors de la mandature précédente, 49 ans. Les missions des services à la population sont des missions importantes, d'envergure. L'enjeu est de taille et va nécessiter de fournir un gros travail.

Développer les services à la population, c'est poursuivre le travail engagé : le déploiement d'un guichet unique « CAUVALDOR services » où l'on retrouvera les espaces France Services labellisés par l'Etat mais aussi la permanence de diverses associations et partenaires locaux, régionaux, nationaux. Ce sera surtout la porte d'entrée pour nos habitants qui sont en recherche d'endroits identifiés pour se renseigner, avoir du soutien et de l'accompagnement, comme cela se fait aujourd'hui dans les MSAP.

D'autres sous domaines seront à développer au sein des services à la population :

- Développer une politique autour de la santé, fondamentale pour nos territoires ruraux et rassembler toutes nos forces pour cela afin de proposer à chacun à proximité des professions médicales mais aussi para- médicales qui progressivement se raréfient

Un travail a été fait avec la création des MSP, qui est un outil attractif et réussi mais demain il faut travailler sur une politique de santé cohérente. Plusieurs outils peuvent ainsi être développés : autour d'un projet territorial de santé ou autour d'une Communauté territoriale des professionnels de santé, permettant d'associer les professionnels afin de pouvoir présenter à l'Agence Régionale de Santé des propositions en ce sens, car il existe une attente en ce domaine.

- Politique de l'habitat : émanation du SCOT mais aussi PLUIH avec le volet habitat, qui a été engagé. Il s'agit de préparer notre territoire à préserver son patrimoine bâti, afin d'accueillir des habitants dans les centres- bourgs mais aussi dans les maisons de campagne où il est parfois difficile d'habiter. Il convient également d'accompagner les initiatives et les projets sur le changement climatique et s'orienter vers une transition énergétique avec des habitations plus économes et plus respectueuses de l'environnement et du climat. C'est enfin l'attractivité de nos villes et villages.

- Enfin politique sur la mobilité. Sur les territoires ruraux : 2 freins majeurs :

-1<sup>er</sup> frein : le numérique, en passe d'être réglé,

-2<sup>ème</sup> frein : la mobilité. Or il n'y a plus d'outil aujourd'hui qui réponde à ce besoin de manière suffisante et cohérente sur nos territoires. Il existe cependant certaines expériences intéressantes (co-voiturage sur le Rionet, le centre social à Biars ou encore certaines communes). Il faudra peut-être expérimenter d'autres solutions tout en se préoccupant de leur coût.

La loi mobilité de décembre 2019, s'appuie sur 3 piliers :

- Investir plus et mieux dans les transports,
- Faciliter et encourager de nouvelles solutions pour se déplacer
- Engager la transition énergétique pour une « mobilité plus propre »

Il y a une urgence à s'en préoccuper car si la compétence n'est pas prise au 31/12/2020, elle reviendra à la Région et pour la reprendre, cela ne sera possible que lors d'une évolution de périmètre de la Communauté de communes.

Il indique que les agents et élus connaissent sa volonté et sa capacité de fédérer des personnes qui ont des idées et des compétences à partager, comme dans le groupe projet sur le déploiement des espaces France Services. Etre Vice- Président, c'est surtout ne pas travailler seul, il rejoint en ce sens la proposition de Mme Monique MARTIGNAC et se dit tout à fait favorable à cette collaboration future.

S'il est élu, il proposera de travailler au sein de 2 groupes :

- L'un sur la politique santé
- L'autre sur les mobilités

Au sein desquels les élus seront associés mais aussi des personnes de la vie civile.

Ces 4 thématiques peuvent sembler éloignées, mais elles ont un lien fort : répondre aux besoins des habitants.

Il propose pour parvenir à lever les handicaps qui existent et relever les défis, de réfléchir ensemble, écouter, regarder, échanger, innover, expérimenter.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	21
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	9
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	74
Majorité absolue.....	38

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry CHARTROUX	69	Soixante- neuf
Gaëlique JOS	2	Deux
Michel SYLVESTRE	1	Un
Christian DELRIEU	1	Un
Habib FENNI	1	Un
TOTAL	74	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Thierry CHARTROUX**, 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

M. Thierry CHARTROUX déclare accepter d'exercer cette fonction.

#### **Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Voirie, chemins**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Francis LACAYROUZE.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

#### **M. Francis LACAYROUZE :**

Démarre une 2<sup>ème</sup> mandature en tant que Maire de Rignac, précédemment conseiller municipal de cette commune sur 2 mandatures également.

Aujourd'hui retraité, il a mené une carrière « sur les routes », dans le privé puis au service de l'Etat et du Département. Il connaît donc bien le sujet, d'autant qu'il a toujours conservé une fonction de formateur en voirie.

Sous la CC du Pays de Padirac, il a déjà occupé la fonction de Vice- Président de la commission voirie.

Il est membre de la commission au niveau de CAUVALDOR depuis le début.

M. Francis LACAYROUZE considère que les voiries communales et intercommunales constituent une complémentarité de maillage avec les routes nationales, départementales et autoroutes ; elles sont indispensables au développement économique d'un territoire en assurant les échanges dans les transports de marchandise, les liaisons entre les sites touristiques, les commerces, et pour les dessertes locales.

On le sait, c'est un enjeu primordial pour nos communes et un sujet sensible pour tout élu communal. La compétence et l'organisation au niveau communautaire doivent être complétées par les maires et délégués des communes.

Chacun de ces représentants doit être force de proposition pour les travaux à effectuer sur la voirie et les sentiers, sachant que cette dernière compétence sur les chemins est revenue sous le giron communal, cela nécessitera une nouvelle réflexion.

L'aboutissement d'un débat démocratique facilitera l'émergence de règles équitables pour tous et sur tout le territoire car il est important que toutes les communes reçoivent un traitement correct et équitable. Ce sera un travail collectif.

La mise en place de commissions locales et thématiques, avec une représentativité des élus permettra d'élaborer des programmes de travaux pluri- annuels où chacun s'y retrouvera. Aujourd'hui, certains élus ont le sentiment de ne pas avoir leur « dû » en terme d'entretien et d'investissement. La mise en place de cette programmation pluri- annuelle permettra de parvenir à un équilibre sur l'ensemble du territoire.

Il convient de rechercher une organisation spécifique au niveau de la voirie afin de prendre en compte les demandes des élus, d'apporter des réponses techniques adaptées et dans des délais les plus brefs et au plus près du terrain.

S'agissant du budget consacré à la voirie, il devra être à la hauteur des exigences fixées par les objectifs déterminés collégialement.

La mise en place d'un niveau qualité permettra d'appréhender un bon niveau pour chacun des domaines qui concerne les routes et les sentiers. Un suivi des indicateurs affectés à ces résultats sera le gage de la vérification de la pertinence des actions, tant sur le plan de l'entretien que de l'investissement.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	104
Nombre de votes blancs .....	11
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	4
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	89
Majorité absolue.....	45

INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francis LACAYROUZE	84	Quatre- vingt quatre
Habib FENNI	2	Deux
Didier BES	1	Un
Christophe LACARRIERE	1	Un
Antoine BECO	1	Un
TOTAL	89	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Francis LACAYROUZE**, 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

M. Francis LACAYROUZE déclare accepter d'exercer cette fonction.

Départ de M. Daniel BREIL.

### **Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président : Gémapi, zones humides, réserve naturelle**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Francis AYROLES

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

#### **M. Francis AYROLES**

Maire de Prudhomat et Vice-Président de CAUVALDOR sur cette thématique, il suit cette compétence sur le territoire depuis très longtemps.

CAUVALDOR a été moteur pour se regrouper sur les bassins versants plusieurs Communautés de communes, et permettant d'aboutir à la création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et Cère Aval (SMDMCA) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'objectif maintenant porte sur la labellisation EPAGE. Il espère y parvenir pour avoir des financements plus importants, non seulement pour l'investissement mais aussi pour le fonctionnement. Aujourd'hui les financements sont de l'ordre de 60 %, la labellisation permettrait une bonification de 10 %.

Il tient à remercier le soutien d'ores et déjà apporté lors de la mise en place de la compétence et souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine.

\*\*\*\*

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	103
Nombre de votes blancs .....	31
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	3
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	69
Majorité absolue.....	35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francis AYROLES	61	Soixante et un
Marielle ALARY	3	Trois
Elie AUTEMAYOUX	1	Un
Gaëligue JOS	1	Un
Didier BES	2	Deux
Régis VILLEPONTOUX	1	Un
TOTAL	69	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,



- **DE PROCLAMER M. Francis AYROLES**, 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Francis AYROLES déclare accepter d'exercer cette fonction.

M. Raphaël DAUBET souhaite que des candidats du secteur de Souillac puissent se déclarer afin de respecter un équilibre territorial qui est important, mais encourage aussi des candidatures féminines, pour plus de parité.

**Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président : Politique patrimoniale et paysagère, cœur de village, requalification urbaine**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Guilhem CLEDEL.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

**M. Guilhem CLEDEL :**

Maire de Montvalent depuis le dernier renouvellement général. Directeur général du centre Préhistoire du musée de Pech Merle à Cabreret.

Une grande partie du patrimoine à CAUVALDOR est sous le label PAH qui conduit des actions pour l'animation, la valorisation du patrimoine à destination des habitants, des visiteurs, des enfants (livrets de visites, intervention auprès des scolaires, gestion du château des Doyens à Carennac). S'il souhaite conforter l'ensemble de ces actions, M. Guilhem CLEDEL souhaite aussi proposer une autre vision avec de nouveaux leviers pour développer une politique patrimoniale ambitieuse : aller plus loin, et apporter un plus en terme d'attractivité et d'embellissement de notre territoire. Des territoires voisins ont su développer une politique patrimoniale forte, transversale et élargie afin de redonner vie à leurs villes et villages par des opérations façades, de restauration du petit patrimoine, de cœurs de villages...

Il est possible de faire de même sur le territoire de CAUVALDOR et co-piloter en ce sens avec les maires et élus une ingénierie de projet pour redynamiser le territoire afin de rendre encore plus attractif notre territoire. Ce serait une amélioration majeure cadre de vie et si CAUVALDOR soutenait les communes désireuses d'aller dans ce sens, cela redonnera une seconde jeunesse à ce patrimoine si typique, si marqué du Quercy.

Considérant que les 6 années à venir seront importantes, il souhaite s'y investir sur cette vice-présidence en charge de la politique patrimoniale.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	103
Nombre de votes blancs .....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	6
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	83
Majorité absolue.....	42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Guilhem CLEDEL	81	Quatre- vingt un
Jean- Luc LABORIE	1	Un
Alfred Mathieu TERLIZZI	1	Un
TOTAL	83	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Guilhem CLEDEL**, 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Guilhem CLEDEL déclare accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président : Culture**

M. Raphaël DAUBET demande qui est candidat :

-M. François DAVID et M. Alfred Mathieu TERLIZZI se déclarent candidats à cette vice- présidence.

La parole est donnée en premier lieu à M. François DAVID qui a déclaré sa candidature en premier.

#### **M. François DAVID :**

Il indique que cette candidature était bien improbable il y a encore quelques semaines, mais a été encouragé par les élus souillaguais unanimes, pour porter un travail commun, partagé, débattu ensemble à tenter de transformer ce qui est aujourd'hui une rupture pour des demains et des après- demains meilleurs pour notre territoire.

En cette terre des merveilles, il considère que la culture est un pléonasme. Elle constitue une vraie valeur ajoutée surtout au moment où les concitoyens entendent gronder l'orage sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. C'est dans ces moments que l'homme secoué par la vie, a besoin de regarder plus loin, de croire au beau et en des possibles ignorés.

Il indique être un lotois par alliance. L'accompagnement de tant de jeunes pendant tant d'années sur ce territoire, lui a fait découvrir et aimé ce pays, ses festivals, son patrimoine, ses coutumes, sa langue. Chef d'établissement scolaire à Brive, il a toujours considéré que l'éducation était inséparable de la culture, et que l'école apportait ce que le milieu social n'apportait pas toujours. Il a construit son amour de la culture auprès des résistants et des déportés qui pendant 11 ans l'ont accompagné dans la direction du musée de la résistance de Brive. Il a par la suite souvent pensé à eux, aux souffrances que les dictatures ou totalitarismes leur ont infligé brûlant les livres, censurant cinéma, théâtre voire musique et s'est promis tout jeune qu'il consacrerait du temps à promouvoir la culture car aimer la culture c'est aimer la liberté.

Il a depuis 3 ans essayé de préparer sa fin de vie professionnelle et s'est engagé, d'abord pour la Foire du livre en tant que commissaire général.

Alors pour conclure, il souhaite plutôt présenter une méthode, à savoir :

- 1- Mettre ses pas dans ceux de ses prédécesseurs
- 2- Accompagner les équipes, qui sur le terrain, sont de vrais et beaux militants

- 3- Susciter de nouvelles aventures culturelles, grandes ou petites, convaincu que ce qui fait la valeur d'un projet ce n'est pas sa taille, mais la qualité de ce qui se vit à l'intérieur. Rien n'est plus important quand on travaille dans ce domaine, que la modestie qui sied à toute œuvre culturelle, pour aller à l'essentiel et donc à ce qui rassemble.

**M. Alfred Mathieu TERLIZZI :**

Maire d'Alvignac, Vice- Président sortant délégué à la culture et au patrimoine.

Aujourd'hui retraité, il consacre beaucoup de temps à sa fonction d' élu.

Il indique que la culture et le patrimoine sont deux domaines très importants pour lui, et s'étonne que la culture ne soit qu'au onzième rang au niveau des vice- présidences et espère qu'il n'y a pas de hiérarchie.

Il tient à féliciter M. Guilhem CLEDEL pour son élection à la vice- présidence chargée du patrimoine et lui assure qu'il pourra compter sur son aide pour lui transmettre tout qu'il a pu porter et apprendre ces dernières années.

Sur la culture, la mission donnée par le Président LIEBUS consistait à mettre en place une politique culturelle sur ce territoire. Il tient d'ailleurs à le remercier pour son aide, son soutien et les moyens donnés pour mener à bien cette mission.

Projet ambitieux, qui a été travaillé non seulement avec les élus mais aussi avec tous les acteurs culturels permettant de proposer un projet culturel qui a ensuite donné naissance à la politique culturelle et décliné la compétence.

Les premières actions ont été dirigées vers les écoles de musique, la danse, et le cirque. Un travail intense est actuellement en cours sur la lecture publique avec la mise en réseau des points lecture, les bibliothécaires itinérants vont se mettre en place. Un travail a également été mené avec les cinémas avec une mise en réseau, la jeunesse avec le contrat d'éducation artistique (4ème année en lien avec la DRAC) et ce projet s'adresse aux jeunes mais aussi les publics dits « empêchés ».

Pour conclure, il indique que son action est guidée par l'intérêt communautaire, la répartition géographique. Il rappelle également que c'est un travail d'équipe, avec les élus et les personnels très impliqués et compétents. L'important, ce n'est pas le passé, mais au contraire ce qu'il reste à mener et continuer à porter plus loin la politique culturelle.

M. le Président, pour répondre à l'interrogation de M. Alfred Mathieu TERLIZZI précise qu'il n'y aucune hiérarchie dans l'ordre des vice- présidences, la hiérarchie est simplement protocolaire. Il a essayé d'équilibrer autant que faire se peut la représentation territoriale. Tous les domaines ont leur importance, toutes les 15 vice- présidences ont du sens et de l'intérêt répondant à des besoins de la collectivité. Il conviendra ensuite d'affiner les délégations données à chaque Vice- Président(e).

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	103
Nombre de votes blancs .....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1

*Procès-verbal du conseil communautaire du 11 juillet 2020 –SOUILLAC*

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....95  
Majorité absolue.....48

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAVID	44	Quarante quatre
Alfred Mathieu TERLIZZI	49	Quarante neuf
Didier BES	1	Un
Claire DELANDE	1	Un
TOTAL	95	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Alfred Mathieu TERLIZZI**, 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Alfred Mathieu TERLIZZI déclare accepter d'exercer cette fonction.

### **Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président : Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Jean- Philippe GAVET.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

#### **Jean- Philippe GAVET :**

Maire de Saint Sozy depuis les dernières élections. Enseignant dans le domaine du génie civil depuis 30 ans, au lycée Louis Vicat à Souillac et dans les universités de Toulouse à Grenoble. Il est également référent sur l'apprentissage sur tout le nord du Lot et pour les entreprises à qui il adresse des jeunes.

En plus du génie civil, il détient des compétences dans d'autres domaines d'expertise tels que : réseaux fluides, électricité, domotique et jusqu'à l'acoustique mais principalement orienté sur l'énergie (consommation et maîtrise et utilisation de l'énergie renouvelable). Tout ceci est en lien avec les matériaux utilisés pour la construction (analyse des cycles de vie des bâtiments qui sera prise en charge par les nouvelles réglementations d'ici 2021). Il est aussi référent au niveau du numérique appliqué aux bâtiments (reconnu formateur expert dans ce domaine).

Il indique connaître les diverses réalisations et constructions portées par CAUVALDOR, étant lors du précédent mandat conseiller communautaire. La Communauté de communes s'est par ailleurs lancé dans l'élaboration d'un PCAET, qui constitue un outil intéressant, permettant de progresser et qui va évoluer.

Ce sont au total une centaine de bâtiments à gérer : on imagine bien les difficultés inhérentes. Il est donc important de bien connaître ce patrimoine, car gérer c'est prévoir. Il faut en ce sens favoriser le numérique, afin d'intégrer des données (datas informatiques) afin de bien anticiper l'ensemble des interventions sur les bâtiments existants, à rénover et sur les futurs bâtiments.

Cet engagement doit faire naître un éco-système de services innovants, permettre à

l'ingénierie de s'installer sur le territoire, participer à ancrer les jeunes sur ce territoire, participer à l'évolution sur l'autonomie énergétique et l'attractivité économique, tout cela s'inscrivant dans la dynamique de revitalisation de nos territoires ruraux.

Il faut se préparer à ce changement concernant l'utilisation du numérique, par une montée en compétence et en s'assurant que les entreprises seront en capacité de répondre aux marchés publics à venir. Le législateur est moteur dans ce domaine, le plan de transition numérique du bâtiment est intervenu, le plan BIM 22 va apparaître et faire apparaître de nouvelles contraintes au niveau marchés publics.

Il faut prendre en compte les enjeux cruciaux, climatiques et administratifs pour construire un territoire beaucoup plus vertueux où il fera bon vivre dans tout le territoire et pouvoir donner un avenir certain à nos jeunes sur le territoire.

Pour conclure, il indique qu'il est prêt à s'investir fortement pour CAUVALDOR dans les domaines sus mentionnés.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	103
Nombre de votes blancs .....	21
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	82
Majorité absolue.....	42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean- Philippe GAVET	77	Soixante dix- sept
Gaëlique JOS	1	Un
Didier BES	3	Trois
Jean- Luc BALADRE	1	Un
TOTAL	82	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. Jean- Philippe GAVET**, 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur Jean- Philippe GAVET déclare accepter d'exercer cette fonction.

Départ M. Alain JARDEL Pouvoir à M. Francis CHASTRUSSE.

### **Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président : Urbanisme, planification, Application du Droit des Sols**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. André ROUSSILHES.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

**M. André ROUSSILHES :**

Elu de Sousceyrac en Quercy et Maire délégué de Lamativie, en charge de l'urbanisme sur cette commune.

Il indique s'être passionné pour l'urbanisme depuis quelques années et a participé activement à l'élaboration du PLUIh sur sa commune et sur CAUVALDOR. Ce PLU va définir les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacement et d'aménagement urbain pour les années à venir.

Il précise que son action sera d'intérêt communautaire et sa priorité de clôturer ce document, tout en étant à l'écoute des élus.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	103
Nombre de votes blancs .....	19
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	7
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	77
Majorité absolue.....	39

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André ROUSSILHES	68	Soixante huit
Didier BES	5	Cinq
Habib FENNI	1	Un
Gaëlique JOS	1	Un
Gilles LIEBUS	1	Un
Michel MOULIN	1	Un
TOTAL	77	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. André ROUSSILHES**, 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur André ROUSSILHES déclare accepter d'exercer cette fonction.

#### **Election du 14<sup>ème</sup> Vice-Président : Enfance jeunesse**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de Mme Caroline MEY.

Aucun(e) autre candidat(e) ne se présente.

#### **Mme Caroline MEY**

Elle indique que c'est avec enthousiasme qu'elle souhaite s'engager dans l'action au service de la Communauté de communes.

Ayant consacré toute sa vie professionnelle aux jeunes et aux enfants, elle considère que c'est une des priorités pour notre territoire : outre l'offre d'accueil, il convient de s'intéresser à « comment concilier vie professionnelle et familiale » mais aussi s'intéresser à la sociabilisation des enfants En tant que Conseillère départementale, elle a contribué à la création d'un espace jeune et a aussi œuvré à la gestion de crèches.

Ayant déjà visité plusieurs structures du territoire, elle a pu constater que le personnel est fortement mobilisé et dynamique, lui permettant d'affirmer qu'elle aura grand plaisir à travailler avec eux.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
 Nombre de votants (enveloppes déposées).....103  
 Nombre de votes blancs .....14  
 Nombre de suffrages déclarés nuls .....6  
 Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....83  
 Majorité absolue.....42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Caroline MEY	69	Soixante neuf
Didier BES	5	Cinq
Christophe PROENCA	1	Un
Marielle ALARY	2	Deux
Pierre FOUCHE	1	Un
Habib FENNI	1	Un
Gaëligue JOS	2	Deux
Claire DELANDE	1	Un
Raphaël DAUBET	1	Un
TOTAL	83	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER Mme Caroline MEY**, 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Madame Caroline MEY déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 15<sup>ème</sup> Vice-Président : Communication**

M. Raphaël DAUBET propose la candidature de M. Loïc LAVERGNE AZARD et demande s'il y a d'autres candidats.

M. François MOINET présente également sa candidature.

**M. François MOINET :**

Il expose qu'il ne savait pas au départ qu'il y aurait une vice- présidence communication mais estime qu'il s'agit d'une excellente.

1<sup>er</sup> Adjoint à Gignac, Conseiller communautaire depuis le début. Membre du bureau de CAUVALDOR Expansion et de Rève Lot. Il s'est toujours investi dans le développement du territoire : a notamment été l'animateur de la 1<sup>ère</sup> charte locale.

Au niveau professionnel : il a été 35 ans journaliste, en parallèle conseiller en communication (Adefpat...)

Il défend une vision de la communication : au service du territoire, adaptée à l'identité du territoire et à ses valeurs. Il estime très important que les projets ne décrochent de la communication.

D'autre part, les relations entre élus et techniciens peuvent être améliorées. Il faut également travailler pour parvenir à une meilleure communication entre les différents services, ou structures satellites de CAUVALDOR (OT, agence économique).

Il faut aussi parvenir à communiquer entre les élus, afin de mieux se connaître. IL souhaite mettre en place différents outils pour y parvenir : ateliers thématiques...

Un effort doit aussi être fait sur la communication externe à destination de nos partenaires notamment.

Il faut une communication utile, transparente, respectant l'équilibre territorial.

Cela participe à la réussite des projets et permet d'être plus efficace.

Départ de Mme Hélène BACH.

### **M. Loïc LAVERGNE AZARD :**

Chef d'entreprises installé dans la région il y a 10 ans. A précédemment travaillé dans l'univers des médias (M6, Canal +), il connaît la relation avec la presse, les médias en général.

CAUVALDOR qui est un bel outil au service des élus et des habitants, porte des projets structurants. Pour que cela fonctionne, il faut créer l'adhésion, non seulement des élus et pas seulement communautaires, aussi municipaux, et également les habitants pour qui CAUVALDOR est une « nébuleuse ».

Il faut donc développer une communication interne, à destination des agents territoriaux de la CC mais aussi des communes et à destination des collectivités locales (Département, Région...) et des entités voisines.

Il faut en parallèle travailler sur une communication externe dans le but notamment de rendre la CC attractive (porteurs de projets, tourisme). Il faut assurer une meilleure visibilité de la CC, la même pour tous (petites et grandes collectivités).

C'est le défi à relever en termes de communication pour lequel M. Loïc LAVERGNE AZARD pense détenir les compétences pour y parvenir.

Départ après le vote du 1<sup>er</sup> tour de M. Roland PUECH : pouvoir à M. Michel SYLVESTRE

Départ de M. Jean- Luc BOUYE : pouvoir à M. François NADAUD

Départ de M. Roland ASTOUL.

\*\*\*\*

**Vu les résultats du troisième tour de scrutin**, les deux premiers n'ayant pas permis de dégager une majorité absolue,

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....102  
Nombre de votes blancs .....0  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....0  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....102  
Majorité relative.....51

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc LAVERGNE AZARAPHAËL DAUBET	47	
François MOINET	55	
TOTAL	102	



**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

- **DE PROCLAMER M. François MOINET**, 15<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne **ET LE DECLARE** installé.

Monsieur François MOINET déclare accepter d'exercer cette fonction.

↳ **Le conseil communautaire décide :**

- **DE PROCLAMER** M. Christophe PROENCA, premier Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Jean-Claude FOUCHE, deuxième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Pierre MOLES, troisième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Christian DELRIEU, quatrième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** Mme Monique MARTIGNAC, cinquième Vice-Présidente et la déclare installée,
- **DE PROCLAMER** M. Dominique MALAVERGNE, sixième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Thierry CHARTRoux, septième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Francis LACAYROUZE, huitième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Francis AYROLES, neuvième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Guilhem CLEDEL, dixième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Alfred Mathieu TERLIZZI, onzième Vice-Président et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. Jean-Philippe GAVET douzième Vice-Présidente et le déclare installé,
- **DE PROCLAMER** M. André ROUSSILHES, treizième Vice-Président(e) et le(la) déclare installé,
- **DE PROCLAMER** Mme Caroline MEY, quatorzième Vice-Présidente et la déclare installée,

- **DE PROCLAMER** M. François MOINET, quinzième Vice-Président et le déclare installé,

Mme la Sénatrice Angèle PREVILLO félicite l'assemblée et les Vice-Présidents (es) élus(es) mais souhaite rebondir sur ses propos précédents.

Elle estime que la collectivité ne peut se passer de l'intelligence des femmes et qu'il serait bien par conséquent de permettre à des femmes d'entrer au bureau.

Départ de M. Guilhem CLEDEL : pouvoir à M. Christophe LACARRIERE.

Départ de M. Didier ST MAXENT

Départ de M. Habib FENNI : pouvoir à M. François MOINET

Départ de Mme Françoise CHABERT : pouvoir à M. Guy FLOIRAC

#### **DEL N°11-07-2020-004- DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (PRESIDENT –VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES)**

M. le Président propose de s'appuyer sur la clé de répartition basés sur les bassins de vie tels que définis par l'INSEE, afin d'élire les autres membres du bureau selon la répartition suivante :

Biars/ Bretenoux : 5 membres

Gramat : 4 membres

Souillac : 5 membres

St Céré : 5 membres

Vayrac : 3 membres

Martel : 3 membres

\*\*\*\*

**Vu** le CGCT et notamment l'article L. 5211-10,

**Considérant** le territoire de CAUVALDOR,

#### **Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, par 99 voix Pour et 2 Abstentions des membres présents ou représentés décide :**

- **DE FIXER** le nombre de membres du bureau à 41 membres,
- **DE DETERMINER** la composition comme suit : le Président, 15 Vice-Présidents et 25 autres membres,
- **DE DETERMINER** la répartition territoriale pour les 25 autres membres comme suit selon les bassins de vie du SCOT au prorata de la population INSEE :
  - Bassin de vie de Biars : 5 membres,
  - Bassin de vie de Gramat : 4 membres,
  - Bassin de vie Martel : 3 membres,
  - Bassin de vie de Saint-Céré : 5 membres,
  - Bassin de vie de Souillac : 5 membres,
  - Bassin de vie de Vayrac : 3 membres.

Départ de M. Régis VILLEPONTOUX : pouvoir à Mme Caroline MEY.

#### **DEL N°11-07-2020-005- ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DLC/2019/028 en date du 10 septembre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne n°11-07-2020-004 en date du 11 juillet 2020 portant détermination du nombre des autres membres du bureau,

**Vu** les procès-verbaux de l'élection des autres membres du bureau, annexés à la présente délibération, où sont notamment précisés le nombre de présents et de votants,

**Vu** le résultat des scrutins,

**Election du 1<sup>er</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 1<sup>er</sup> membre du bureau de:

- Jeannine AUBRUN

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....99  
Nombre de votes blancs .....10  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....0  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....89  
Majorité absolue.....45

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jeannine AUBRUN	89	Quatre- vingt neuf

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Jeannine AUBRUN déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 2<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** les candidatures à l'élection du 2<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Hervé Cheylat
- Eric Lascombes
- Jean- François Poncelet

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....101  
Nombre de votes blancs .....9  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....2  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....90

Majorité absolue.....46

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé Cheylat	9	Neuf
Eric Lascombes	29	Vingt neuf
Jean- François Poncelet	50	Cinquante
	88	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Jean-François Poncelet déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 3<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** les candidatures à l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Régis Villepontoux
- Eric Lascombes

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....100  
Nombre de votes blancs .....4  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....0  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....96  
Majorité absolue.....49

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Régis Villepontoux	58	Cinquante huit
Eric Lascombes	37	Trente sept
Hervé Cheylat	1	Un
	96	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Régis Villepontoux déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 4<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** les candidatures à l'élection du 4<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Eric Lascombes
- Christophe Lacarrière
- Marie- Claude Jallais

**Vu les résultats du second tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- Nombre de votants (enveloppes déposées).....98
- Nombre de votes blancs .....6
- Nombre de suffrages déclarés nuls .....2
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....90
- Majorité absolue.....46

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe Lacarrière	22	Vingt deux
Marie- Claude Jallais	66	Soixante six
Hervé Cheylat	1	Un
Eric Lascombes	1	Un

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Marie-Claude Jallais déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 5<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 5<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- François Nadaud

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....
- Nombre de votants (enveloppes déposées).....98
- Nombre de votes blancs .....9
- Nombre de suffrages déclarés nuls .....2
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....87
- Majorité absolue.....44

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François Nadaud	86	Quatre- vingt six
Gilles LIEBUS	1	Un

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur François Nadaud déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 6<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 6<sup>ème</sup> membre du bureau de:

– Michel SYLVESTRE

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	92
Nombre de votes blancs .....	26
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	66
Majorité absolue.....	34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel SYLVESTRE	66	Soixante six
TOTAL	66	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Michel SYLVESTRE déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 7<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau de:

– Maria de Fatima Ruaud

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	94
Nombre de votes blancs .....	7
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	86
Majorité absolue.....	44

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Maria de Fatima Ruaud	85	Quatre- vingt cinq
Michel SYLVESTRE	1	Un

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Maria de Fatima Ruaud déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 8<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau de:

– Hervé Garnier

**Vu les résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	93
Nombre de votes blancs .....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	88
Majorité absolue.....	45

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé Garnier	88	Quatre- vingt huit

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Hervé Garnier déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 9<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 9<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- André Andrzejewski

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	91
Nombre de votes blancs .....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	88
Majorité absolue.....	45

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André Andrzejewski	77	Soixante dix- sept
Didier Bes	11	Onze
TOTAL	88	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur André Andrzejewski déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 10<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 10<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Dominique BIZAT

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	83
Nombre de votes blancs .....	4

Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	79
Majorité absolue.....	40

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique BIZAT	79	Soixante dix- neuf
TOTAL	79	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Dominique BIZAT déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 11<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 11<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Sophie Boin

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	84
Nombre de votes blancs .....	13
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	3
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	68
Majorité absolue.....	35

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sophie Boin	68	Soixante huit
TOTAL	68	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

**Election du 12<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 12<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Stéphanie ROUSSIES

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	84
Nombre de votes blancs .....	0
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	82
Majorité absolue.....	42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
------------------------------	-----------------------------



<b>DES CANDIDATS</b>	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie ROUSSIES	81	Quatre- vingt un
Marie- Hélène Cantarel	1	Un
TOTAL	82	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Stéphanie ROUSSIES déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 13<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 13<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Alain Nouzières

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	84
Nombre de votes blancs .....	9
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	73
Majorité absolue.....	37

<b>INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain Nouzières	72	Soixante douze
Roger Larribe	1	Un
TOTAL	73	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Alain Nouzières déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 14<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 14<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Antoine BECO

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	9
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	3
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	75
Majorité absolue.....	38

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Antoine BECO	74	Soixante quatorze
Michel Landes	1	Un
TOTAL	75	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Antoine BECO déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 15<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 15<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Elie Autemayoux

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	10
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	75
Majorité absolue.....	38

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elie Autemayoux	75	Soixante quinze
TOTAL	75	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Elie Autemayoux déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 16<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 16<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Claire Delande

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	13
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	72
Majorité absolue.....	37

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Claire Delande	72	Soixante douze
TOTAL	72	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Claire Delande déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 17<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 17<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Geoffrey Cros

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	3
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	3
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	81
Majorité absolue.....	41

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Geoffrey Cros	81	Quatre vingt un
TOTAL	81	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Geoffrey Cros déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 18<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 18<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Catherine Albert

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	1
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	81
Majorité absolue.....	41

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine Albert	81	Quatre vingt un
TOTAL	81	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du

CGCT,

Madame Catherine Albert déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 19<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** les candidatures à l'élection du 19<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Jean- Pierre Guyot
- Marie- Hélène Cantarel

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....87  
Nombre de votes blancs .....2  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....2  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....83  
Majorité absolue.....42

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean- Pierre Guyot	31	Trente et un
Marie- Hélène Cantarel	52	Cinquante deux
TOTAL	83	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Marie- Hélène Cantarel déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 20<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 20<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Guy Floirac

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....87  
Nombre de votes blancs .....10  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....0  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....77  
Majorité absolue.....39

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy Floirac	77	Soixante dix sept
TOTAL	77	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du

CGCT,

Monsieur Guy Floirac déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 21<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 21<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Jean- Luc Laborie

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....87  
Nombre de votes blancs .....17  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....3  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....67  
Majorité absolue.....34

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean- Luc Laborie	67	Soixante sept
TOTAL	67	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Jean- Luc Laborie déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 22<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 22<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Guy Mispoulet

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....0  
Nombre de votants (enveloppes déposées).....87  
Nombre de votes blancs .....8  
Nombre de suffrages déclarés nuls .....1  
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....78  
Majorité absolue.....40

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy Mispoulet	78	Soixante dix- huit
TOTAL	78	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du

CGCT,

Monsieur Guy Mispoulet déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 23<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 23<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Loïc Lavergne-Azard

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	86
Nombre de votes blancs .....	5
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	5
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	76
Majorité absolue.....	39

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc Lavergne Azard	75	Soixante quinze
Gaëligue Jos	1	
TOTAL	76	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Monsieur Loïc Lavergne-Aza Raphaël DAUBET déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 24<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 24<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Marielle Alary

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	4
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	81
Majorité absolue.....	41

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marielle Alary	81	Quatre vingt un
TOTAL	81	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Marielle Alary déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Election du 25<sup>ème</sup> membre :**

**Vu** la candidature à l'élection du 25<sup>ème</sup> membre du bureau de:

- Gaëligue Jos

**Vu** les résultats **du premier tour de scrutin** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	87
Nombre de votes blancs .....	6
Nombre de suffrages déclarés nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....	81
Majorité absolue.....	41

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gaëligue Jos	80	Quatre vingt
Marielle Alary	1	
TOTAL	81	

**Vu** le respect des règles de quorum conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT,

Madame Gaëligue Jos déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Le conseil communautaire, après vote des membres présents ou représentés décide :**

**-DE PROCLAMER** les élus suivants membres du bureau communautaire de la Communauté de communes CAUVALDOR, et les **DECLARER** installés,

NOM PRENOM	QUALITE
DAUBET Raphaël	Président
PROENCA Christophe	1 <sup>er</sup> Vice-Président
FOUCHE Jean-Claude	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
MOLES Pierre	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
DELRIEU Christian	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
MARTIGNAC Monique	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
MALAVERGNE Dominique	6 <sup>ème</sup> Vice-Président

CHARTROUX Thierry	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
LACAYROUZE Francis	8 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
AYROLES Francis	9 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
CLEDEL Guilhem	10 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
TERLIZZI Alfred Mathieu	11 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
GAVET Jean-Philippe	12 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
ROUSSILHES André	13 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
MEY Caroline	14 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
MOINET François	15 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)
AUBRUN Jeanine	Membre 1
PONCELET Jean-François	Membre 2
VILLEPONTOUX Régis	Membre 3
JALLAIS Marie-Claude	Membre 4
NADAUD François	Membre 5
SYLVESTRE Michel	Membre 6
DE FATIMA RUAUD Maria	Membre 7
GARNIER Hervé	Membre 8
ANDRZEJEWSKI André	Membre 9
BIZAT Dominique	Membre 10
BOIN Sophie	Membre 11
ROUSSIES Stéphanie	Membre 12
NOUZIERES Alain	Membre 13
BECO Antoine	Membre 14



AUTEMAYOUX Elie	Membre 15
DELANDE Claire	Membre 16
CROS Goeffrey	Membre 17
ALBERT Catherine	Membre 18
CANTAREL Marie-Hélène	Membre 19
FLOIRAC Guy	Membre 20
LABORIE Jean-Luc	Membre 21
MISPOULET Guy	Membre 22
LAVERGNE-AZARAPHAËL DAUBET Loïc	Membre 23
ALARY Marielle	Membre 24
JOS Gaëligue	Membre 25

#### N°11-07-2020-006- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le (la) Président (e) donne lecture de la charte de l'élu local prévu à l'article L.1111-1-1.

Il (Elle) remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre v du présent titre pour les communautés de communes, ainsi que des articles auxquels il fait référence dans ces dispositions.

La charte de l'élu local se décline comme suit :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

## DECISIONS DU PRESIDENT

- **65 DIA** ont été instruites depuis le Conseil communautaire du 15 juin 2020
- Engagements pris dans le cadre de la délégation de l'assemblée au Président :

<b>053-2020</b>	15/06/2020	Attribution du marché de Fournitures : FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNAUTAIRES 2020	73000 € HT	LOT N°1-DEVAUD LOT N°2-DEVAUD LOT N°3 -DEVAUD LOT N°4-CBB LOT N°5-C3L LOT N°6-ARRAZAT DIDIER ET FILS LOT N°7-DEVAUD LOT N°8-DEVAUD LOT N°9-ARRAZAT DIDIER ET FILS LOT N°10-TPJ LOT N°11 COLAS SUD OUEST LOT N°12- COLAS SUD OUEST LOT N°13-TPJ
<b>054-2020</b>	15/06/2020	Autorisation de mise en location dans le cadre du permis de louer instauré sur la Commune de Souillac – Propriétaire CRUBILIER Jean-Luc		
<b>055-2020</b>	15/06/2020	Conventions de partenariat dans le cadre du programme d'animations du PAH saison 2020		
<b>056-2020</b>	19/06/2020	Attribution du marché de prestations intellectuelles : RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR DE GRAMAT- Mission de maîtrise		

		d'œuvre		
<b>057-2020</b>	19/06/2020	Attribution du marché de travaux : RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE DE VAYRAC		
<b>058-2020</b>	23/06/2020	Autorisation de mise à disposition de l'école de Musique de Saint-Céré à un tiers		
<b>059-2020</b>	24/06/2020	modification du plan de financement des travaux archéosite des Fieux 2ème tranche		
<b>060-2020</b>	24/06/2020	Projet Alimentaire de Territoire – réponse à l'Appel à projet FEADER		
<b>061-2020</b>	24/06/2020	Avenant pour gel loyer		
<b>062-2020</b>	24/06/2020	Fixation des horaires et tarif des piscines et du centre aqua récréatif dans le cadre des mesures pour faire face à l'épidémie de covid-19		
<b>063-2020</b>	26/06/2020	Convention pluriannuelle d'objectifs portant autorisation d'occupation du domaine public avec FLINT'S-Lot		
<b>064-2020</b>	29/06/2020	ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DU GYMNASSE DE GRAMAT		
<b>065-2020</b>	29/06/2020	Participation au Programme des Itinéraires Artistiques du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNRCQ) – Saison 2020/2021		
<b>066-2020</b>	29/06/2020	MODIFICATION DU TABLEAU DES EM-		

		PLOIS ET DES EF- FECTIFS		
--	--	-----------------------------	--	--

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 0 heure 45.

Le secrétaire de séance,

Geoffrey CROS